

LA PRÉPARATION
DE LA CONFÉRENCE
DE LONDRES

D'après des informations de source anglaise, la Grande-Bretagne aurait, dans ses lettres d'invitation, exprimé son propre point de vue sur les solutions à intervenir. Aux dernières nouvelles, le Foreign Office se serait borné à adresser à ses représentants l'exposé de la thèse de M. Mac Donald aux Chequers.

LA LIBERTÉ DES NÉGOCIATEURS FRANÇAIS RESTE ENTÈRE

On sait que la conférence interalliée pour la mise en application du plan Dawes doit s'ouvrir à Londres le 16 juillet. La Grande-Bretagne étant puissance invitante, le Foreign Office s'est trouvé chargé de faire parvenir aux gouvernements intéressés l'invitation à la conférence. Ces lettres d'invitation sont habituellement de pure forme ; elles se contentent de mentionner d'une façon très générale les divers sujets des débats.

À ce propos, des bruits plutôt sensationnels ont couru dans la nuit de mercredi à jeudi et durant toute la journée d'hier entre Londres et Paris. Le Morning Post et plusieurs journaux français s'en sont fait l'écho.

D'après ces bruits, le gouvernement britannique aurait adressé aux puissances une sorte de note-programme passablement détaillée qui soulèverait des points très importants de politique générale.

Cette note, après avoir déclaré que le projet des experts avait été approuvé par toutes les puissances intéressées, l'examen de sa mise en application fera l'objet exclusif de la conférence de Londres, ajoutera les détails suivants concernant la procédure qui y serait adoptée :

Le rapport Dawes comportant des obligations qui n'ont pas été expressément définies par le traité de Versailles, il sera nécessaire d'élaborer un arrangement ou protocole, qui sera soumis à la signature de tous les pays ayant une responsabilité quelconque dans l'exécution du plan des experts, c'est à dire de l'Allemagne aussi bien que des alliés.

Ce protocole stipulera notamment qu'à une date qui sera fixée par la conférence, le Reich devra avoir pris toutes les mesures nécessaires par la mise en œuvre de ce programme. Il indiquera, en outre, qu'à une date, postérieure à la première de deux ou trois semaines et également fixée par la conférence, les sanctions économiques et financières actuellement appliquées à l'Allemagne devront avoir été supprimées par les alliés.

Il comportera, enfin, de la part de ces derniers, l'engagement de ne plus recourir à des sanctions, à moins que l'Allemagne ne viole les nouvelles obligations acceptées par elle, ces violations ne devant plus être, comme par le passé, constatées par la commission des réparations.

LES EXPLICATIONS BRITANNIQUES

Londres, 3 juillet (dép. Petit Paris). En vue de prévenir des malentendus ou de dissiper ceux qu'on peut créer certaines informations partiellement erronées, il convient, en premier lieu, de ne pas confondre l'invitation britannique au gouvernement allié et les échanges de vues qui, commencés aux Chequers les 21 et 22 juin, se poursuivront à Bruxelles le 24 et se sont étendus, depuis, à toutes les capitales alliées.

Sur le sujet de l'invitation elle-même, une petite remarque s'impose. Le gouvernement britannique n'a pas adressé d'invitation à la France. L'explication que l'on en donne dans les milieux officiels anglais est la suivante : M. Herriot ayant été co-signataire du communiqué des Chequers, son nom, au nom de la France et de la Grande-Bretagne, la réunion d'une conférence interalliée à Londres, qui aurait comme objet précis et limité la fixation des conditions et modalités de la mise en œuvre du plan Dawes, il était inutile que M. Mac Donald lui adressât une invitation écrite. Le gouvernement britannique n'aurait pas envoyé de note aux gouvernements alliés. Il se serait borné à adresser à ses ambassadeurs à Paris, à Bruxelles, à Rome et à Tokyo un compte-rendu des entretiens des Chequers, avec un exposé du point de vue qu'il développait le Premier britannique.

Que la thèse anglaise ne concorde pas avec la thèse française sur un certain nombre de points, c'est indiscutable. Il est, par exemple, hors de doute, que l'argument britannique tendant à établir que les conclusions des experts impliquent, pour l'Allemagne, des obligations qui ne rentrent pas dans le cadre du traité de Versailles, n'a jamais été admis à Paris.

On ne voit pas non plus comment pourrait se concilier la volonté affirmée par M. Herriot au Sénat de ne pas laisser desservir la commission des réparations avec le projet d'adresser au gouvernement anglais de déférer les litiges soulevés par l'application du plan des experts à la cour internationale de la Haye.

Ces divergences de vues qui, au su de tous, subsistent entre Paris et Londres sur certains détails d'exécution du plan Dawes, soulignent-elles, sont la meilleure preuve qu'aucune décision n'a pu être prise aux Chequers. On fait remarquer enfin que c'est à la conférence de Londres qu'il appartiendra de décider en dernier ressort sur les divers points qui font en ce moment l'objet d'un examen préliminaire par la voie des chancelleries. — MASSIP.

Sur l'initiative de M. Klotz, M. Vincent Auriol, président de la commission des Finances, a été chargé de s'entendre avec M. Franklin-Bouillon, président de la commission des Affaires étrangères, pour inviter M. Herriot, président du Conseil, à se rendre prochainement devant les deux commissions réunies pour faire un exposé des questions abordées dans les entretiens franco-britanniques.

M. Herriot, pressenti aussitôt, a accepté de se rendre dès aujourd'hui à trois heures devant les deux commissions ; il sera accompagné par les ministres des Finances et de la Guerre.

UN CHAUFFEUR DE TAXI
RAPPORTE A SON CLIENT
UNE MALETTE CONTENANT
DEUX MILLIONS DE BIJOUX

Elle avait été oubliée dans une voiture par la femme d'un ex-président de la République de Cuba.

Après avoir séjourné quelques semaines dans un luxueux hôtel de l'avenue des Champs-Élysées, M. Zevallos, ex-président de la République de Cuba, montait hier matin dans un taxi avec sa famille et se faisait conduire à la gare de Lyon. Une femme de chambre suivait dans une autre voiture, où avaient été placés les bagages de première nécessité.

Au moment de prendre le train, Mme Zevallos constata qu'une petite valise à main en cuir vert, renfermant tous ses bijoux, dont le prix peut être évalué à deux millions, manquait. Elle avertit son mari et prévint son consul et la préfecture de police.

Or, quelques heures après, M. Henri Maury, 39, rue des Alouettes, chauffeur d'une voiture prise en location des Champs-Élysées, rapportait la précieuse valise. Mme Zevallos, heureuse comme on peut le deviner d'avoir retrouvé ses bijoux, offrit une somme importante à l'honnête chauffeur, qui n'accepta qu'après les instances de l'ex-président cubain et du directeur de l'hôtel. Puis M. Maury reprit modestement son volant et alla « charger » un peu plus loin.

Un hommage sera rendu à M. Thackeray, qui vient de quitter les fonctions de consul général des États-Unis qu'il occupait depuis le début de 1914.

21 heures : Bal au Cercle interallié.

Le frère du roi de Siam à Paris



Le prince Paratchatra, frère du roi de Siam, haut commissaire des chemins de fer siamois, venant de Londres, est arrivé hier soir, à 15 h. 30, à la gare du Nord, accompagné de la princesse Paratchatra. Le personnel de l'ambassade et de nombreuses personnalités de la colonie siamoise : M. Girard, représentant le directeur des chemins de fer du Nord, M. Escande, commissaire spécial, ont reçu le prince à sa descente du train.

Le prince Paratchatra, qui vient à Paris inviolable, séjournera un mois dans la capitale et ira ensuite villégiaturer sur une plage.

La tactique socialiste
pour éviter un vote de surprise

On se souvient que samedi dernier, dans le vote des crédits pour la Ruhr, 43 socialistes ont voté pour, tandis que 64 s'abstenaient.

Cette division dans le groupe n'a pas manqué de soulever quelque émotion d'autant que le renouvellement de pareils incidents pourrait n'être pas sans danger pour le gouvernement.

Aussi, dans sa réunion d'hier matin, le groupe socialiste s'est-il préoccupé de la tactique à suivre et de déterminer à cet égard ses rapports tant avec le gouvernement qu'avec les groupes du cartel.

Un certain nombre d'orateurs sont intervenus. MM. Léon Blum, Marguier, Varenne, Lebas, Compère-Morel, Renaudel, Paul Faure, Vincent Auriol, Chastanet.

CONTRAIREMENT A TOUTE ATTENTE
LA GRÈVE DES BOULANGERS CONTINUE

Le ministère du Travail a communiqué hier soir la note suivante :

A la demande des ouvriers boulangers, qui avaient fait accepter par leurs camarades les termes du projet d'accord arrêtés mercredi dans la réunion tenue entre le comité de grève et les délégués de la chambre syndicale patronale, réunion présidée par M. Justin Godart, ministre du Travail, celui-ci avait convoqué jeudi soir les parties dans son cabinet.

Les délégués ouvriers se sont rendus à la convocation. Les patrons boulangers se sont absentés, en déclarant qu'ils avaient encore pu consulter tous leurs adhérents sur certains détails de l'accord projeté. Ils ne se sont pas non plus rendus à la préfecture de la Seine où ils étaient attendus par le préfet.

La signature de l'accord est donc remise et, par suite, la grève continue.

Au ministère du Travail, on reconnaît l'esprit de conciliation dont ont fait preuve les ouvriers.

Ceux-ci tiendront ce matin, à dix heures, une nouvelle réunion à la Bourse du Travail.

L'INDEPENDENCE DAY

Paris s'apprete à célébrer avec enthousiasme, comme il le fait chaque année, la fête nationale américaine. Dès hier, sur tous les monuments publics, aux fenêtres des hôtels et restaurants et chez nombre de particuliers, le drapeau tricolore et le drapeau étoilé mêlèrent leurs plis. Une foule nombreuse se pressera certainement aux cérémonies publiques de la journée, dont voici le programme complet :

10 h. 30 : Dépôt d'une couronne par la Légion américaine sur la tombe de La Fayette, au cimetière de Picpus. De là, les légionnaires se rendront place des États-Unis pour rendre un même hommage à leurs morts.

11 h. 30 : Au comité France-Amérique, 52, avenue des Champs-Élysées, une plaque sera apposée commémorant les paroles des quatre derniers ambassadeurs américains. La cérémonie sera présidée par M. Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, en présence de M. Myron T. Herrick, ambassadeur des États-Unis, et de M. Gabriel Hanotaux, président du comité France-Amérique.

16 heures : Réception à l'ambassade des États-Unis.

18 heures : Les légionnaires américains, escortés de soldats en armes, se rendront à l'Arc de Triomphe où un soldat de la 1^{re} division américaine ranimera la flamme du Souvenir.

20 heures : Banquet de la chambre de commerce américaine au Palais d'Orsay. Prendront la parole : le général Pershing ; M. Edouard Herriot ; le colonel Robert ; M. Thompson, président du comité olympique américain, et M. Blythe W. Branch, président de la chambre de commerce.

Un hommage sera rendu à M. Thackeray, qui vient de quitter les fonctions de consul général des États-Unis qu'il occupait depuis le début de 1914.

21 heures : Bal au Cercle interallié.

Un timbre-poste à l'effigie de Ronsard

M. Pierre Robert, sous-secrétaire d'État des P. T. T., a déposé hier soir le bureau de la Chambre des députés le projet de loi relatif à l'émission d'un timbre-poste spécial à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Ronsard. La nouvelle figurine serait à l'effigie de Ronsard ; elle ne comprendrait que la seule valeur de 0 fr. 75 et serait mise en vente du 1^{er} septembre au 31 octobre.

LES ATHLÈTES AMÉRICAINS
BATTENT UN RECORD
DE... GÉNÉROSITÉ

L'histoire des Jeux olympiques ne tiendra pas toute dans la nomenclature des chiffres. On n'aura pas tout dit sur la VIII^e Olympiade quand on aura aligné le temps des records et proclamé le résultat des épreuves.

Quand les champions étrangers auront quitté la France, les Jeux terminés, il restera quelques anecdotes jolies ou le sentiment aura gardé tous ses droits, donnant la preuve que les athlètes ne sont pas venus chez nous seulement avec des muscles entraînés.

Il y en aura des centaines. En voici une toute fraîche qui nous arrive du camp des Américains, à Rocquencourt...

Le jour de leur arrivée, comme ils étaient à peine installés au camp, les athlètes descendirent au village. Il y a dans ce village un petit café, — « Au soleil qui luit » — où les automobilistes trouvent de l'essence quand leurs moteurs ont soif.

Brusquement, vers huit heures, des flammes jaillissaient d'un coin de pierre où passaient des fils électriques ; le dépôt d'essence était proche. Du foyer d'incendie, des bruits sinistres s'échappaient, qui achevaient d'enlever aux gens le peu de sang-froid qui leur restait.

Un grand gas — un des athlètes américains — se leva, réclama un torchon sec, se l'enroula autour de la main et, ainsi ganté, arracha les fils circulaire. Puis, pour éloigner définitivement tout danger, il alla placidement à deux voitures de maître qui stationnaient devant la porte, leur envoya l'extincteur dont elles étaient munies, éteignit complètement l'incendie commencé, paya sa consommation et partit, — sans dire son nom.

Une heure après — il y eut ainsi, à Rocquencourt, six courts-circuits avec commencement d'incendie dans la même soirée, — un sinistre analogue se produisit. Alors, un brave garçon du pays, un ouvrier, père de famille, M. Joly, qui avait vu opérer l'Américain, se précipita. Mais, négligeant la précaution prise par son modèle, c'est avec sa main nue qu'il essaya d'arrêter le fléau : instantanément, il tombait foudroyé.

— Ses doigts s'étaient détachés comme des pétales morts !

Dès qu'ils apprirent ce drame navrant, les hôtes du prince Murat décidèrent de se cotiser pour venir en aide à la veuve de la victime et lui firent remettre une somme de 6.000 francs.

Et ainsi avant les Jeux le premier record se trouvait battu, un record qui n'intéresse que l'éducation du cœur.

A la Dernière Heure, le Français Vaquier devant la justice anglaise.

LES QUATRE JUMELLES DE RAMBOUILLET

L'Académie française a mis dans leur berceau un prix Cognacq de 10.000 francs



M. Mounier et ses quatre fillettes

Les quatre petites filles mises au monde dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet par Mme Mounier ont été baptisées hier en l'église de Rambouillet. Leur père, qui ne s'attendait pas à si nombreuse progéniture, n'eut pas le temps de chercher des parrains et ne trouva que des marraines ; c'est donc seulement en présence des marraines, Mmes Lafourcade, Maître, Bonhomme et Tribout, que la cérémonie a eu lieu.

Les fillettes ont reçu les prénoms d'Yvonne-Louise-Jeanne ; Raymond-Jeanne ; Marie-Marguerite-Cloilde et Suzanne-Marie-Augustine.

Bien entendu, il a fallu mettre une étiquette sur leurs langues pour les reconnaître et c'est ainsi que la jeune maman (elle a vingt-cinq ans) a pu nous présenter tour à tour ses enfants. Ce sont de jolies petites — oh ! toutes petites — poupées, puis-je les ne pas dire guère que six cent cinquante grammes chacune. Elles sont d'ailleurs, disent les voisines qui les soignent avec diligence, très bien constituées et ne demandent qu'à grandir.

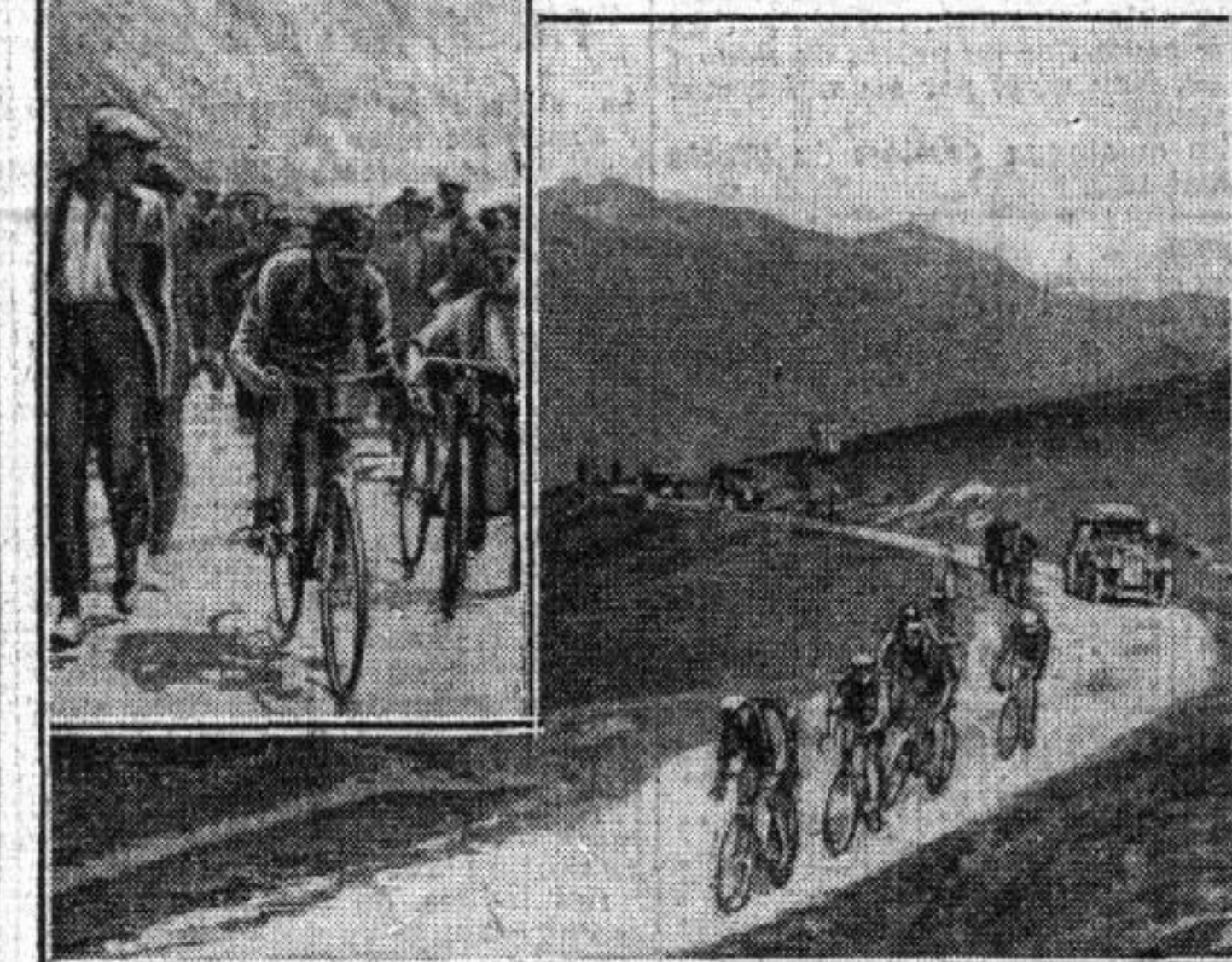
La maman les allaite et va s'efforcer de les nourrir, tout au moins pendant les mois chauds. Le mari, qui est terrassier et ne peut malheureusement travailler tous les

jours à cause d'une hydarthrose chronique du genou, contrainct à la guerre, est heureux de l'événement. Outre le don de 500 francs du Président de la République, M. Mounier a reçu 100 francs du maire de Rambouillet et 100 francs de Mme de Bussy, habitant le 17^e arrondissement. La mairie de Rambouillet lui a également fait parvenir trois layettes complètes ; six grands draps de lit, six draps d'enfant, vingt-quatre couches, neuf brassières, neuf petites chemises, neuf bonnets, neuf pointes et douze linges en coton.

Enfin, Mme Mounier a appris hier que l'Académie française, d'accord avec M. et Mme Cognacq, venait de lui décerner un prix de 10.000 francs. Inutile de dire qu'elle a été particulièrement heureuse de ce don magnifique.

Par contre, les aînés, Lucien, six ans ; Marcelle, trois ans et Emile, un an et deux mois, que l'on délaisse nécessairement quelque peu, semblent montrer quelque jalousie de l'attention que parents et visiteurs donnent à leurs petites sœurs emmaillottées.

— Il faudra bien qu'ils s'y habituent, déclare la maman en souriant.

LES CYCLISTES
DU TOUR DE FRANCE
A L'ASSAUT
DES PYRÉNÉES

La première étape de montagne du Tour de France cycliste, Bayonne-Luchon, est franchie. Ce fut, pour les coureurs, un rude calvaire, gaillardement monté cependant, ainsi qu'on en peut juger par les deux affiches que nous publions. Voici, en effet, à gauche, Bottechia qui, ayant lâché ses compagnons, arrive au sommet du Tourmalet, et, à droite, le peloton de tête, emmené par Thys, abordant le col d'Aubisque.

Aujourd'hui, seconde étape de montagne, Luchon-Perpignan (323 kilom.), jalonnée par le Portel d'Aspet (1.074 m. d'altitude), les cols de Port (1.249 m.), St-Girons 85 K., Tarascon 141 K., Luchon 168 K., PERPIGNAN 279 K., Col de Puymorens, Col de la Perche.

Le tracé de la septième étape de Puymorens (1.931 m.), de Rigat (1.622 m.), de la Perche (1.579 m.).

TROIS DANOISES, DEUX BRITANNIQUES ET UNE HONGROISE
DISPUTERONT AUJOURD'HUI LA FINALE DU TOURNOI FÉMININ DE FLEURET

Les matches éliminatoires et les demi-finales disputés les jours précédents, au Vélodrome d'iver, ont qualifié six escrimeuses pour la poule finale qui sera tirée aujourd'hui. Ce sont, de gauche à droite : Mme Helkeberg (Danemark), Mme Oscher (Danemark), Mme Bardin (Danemark), Mme Freiman (Grande-Bretagne), miss Davis (Gr. Bret.) et Mme Tary (Hongrie).

Les matches éliminatoires et les demi-finales disputés les jours précédents, au Vélodrome d'iver, ont qualifié six escrimeuses pour la poule finale qui sera tirée aujourd'hui. Ce sont, de gauche à droite : Mme Helkeberg (Danemark), Mme Oscher (Danemark), Mme Bardin (Danemark), Mme Freiman (Grande-Bretagne), miss Davis (Gr. Bret.) et Mme Tary (Hongrie).

Les matches éliminatoires et les demi-finales disputés les jours précédents, au Vélodrome d'iver, ont qualifié six escrimeuses pour la poule finale qui sera tirée aujourd'hui. Ce sont, de gauche à droite : Mme Helkeberg (Danemark), Mme Oscher (Danemark), Mme Bardin (Danemark), Mme Freiman (Grande-Bretagne), miss Davis (Gr. Bret.) et Mme Tary (Hongrie).

Les matches éliminatoires et les demi-finales disputés les jours précédents, au Vélodrome d'iver, ont qualifié six escrimeuses pour la poule finale qui sera tirée aujourd'hui. Ce sont, de gauche à droite : Mme Helkeberg (Danemark), Mme Oscher (Danemark), Mme Bardin (Danemark), Mme Freiman (Grande-Bretagne), miss Davis (Gr. Bret.) et Mme Tary (Hongrie).

Les matches éliminatoires et les demi-finales disputés les jours précédents, au Vélodrome d'iver, ont qualifié six escrimeuses pour la poule finale qui sera tirée aujourd'hui. Ce sont, de gauche à droite : Mme Helkeberg (Danemark), Mme Oscher (Danemark), Mme Bardin (Danemark), Mme Freiman (Grande-Bretagne), miss Davis (Gr. Bret.) et Mme Tary (Hongrie).

Les matches éliminatoires et les demi-finales disputés les jours précédents, au Vélodrome d'iver, ont qualifié six escrimeuses pour la poule finale qui sera tirée aujourd'hui. Ce sont, de gauche à droite : Mme Helkeberg (Danemark), Mme Oscher (Danemark), Mme Bardin (Danemark), Mme Freiman (Grande-Bretagne), miss Davis (Gr. Bret.) et Mme Tary (Hongrie).

Les matches éliminatoires et les demi-finales disputés les jours précédents, au Vélodrome d'iver, ont qualifié six escrimeuses pour la poule finale qui sera tirée aujourd'hui. Ce sont, de gauche à droite : Mme Helkeberg (Danemark), Mme Oscher (Danemark), Mme Bardin (Danemark), Mme Freiman (Grande-Bretagne), miss Davis (Gr. Bret.) et Mme Tary (Hongrie).

Les matches éliminatoires et les demi-finales disputés les jours précédents, au Vélodrome d'iver, ont qualifié six escrimeuses pour la poule finale qui sera tirée aujourd'hui. Ce sont, de gauche à droite : Mme Helkeberg (Danemark), Mme Oscher (Danemark), Mme Bardin (Danemark), Mme Freiman (Grande-Bretagne), miss Davis (Gr. Bret.) et Mme Tary (Hongrie).

Les matches éliminatoires et les demi-finales disputés les jours précédents, au Vélodrome d'iver, ont qualifié six escrimeuses pour la poule finale qui sera tirée aujourd'hui. Ce sont, de gauche à droite : Mme Helkeberg (Danemark), Mme Oscher (Danemark), Mme Bardin (Danemark), Mme Freiman (Grande-Bretagne), miss Davis (Gr. Bret.) et Mme Tary (Hongrie).

FAUBOURG SAINT-MARTIN
UN DÉBARDEUR
BLESSE SA FEMME INFIDÈLE
DE CINQ COUPS DE REVOLVER

Elle n'avait pu s'accoutumer à l'existence calme de Corbeil et de fréquents voyages à Paris devaient être la cause du drame.

Lorsqu'il épousa, il y a six mois, France Mesnier, âgée de vingt-quatre ans, le débardeur Gaston Muller alla habiter Corbeil. La calme existence de la petite ville ne convint pas à la jeune femme qui, fréquemment, revenait à Paris et, prenant prétexte d'une maladie de ses parents, revint s'installer au domicile de ceux-ci, 180, quai de Valmy.

Muller patienta tout d'abord. Mais samedi dernier, las de vivre seul, il vint à son tour à Paris, demandant à sa femme de rentrer au domicile conjugal. Celle-ci refusa. Le débardeur entra dans une violente colère, blessant même d'un coup de couteau l'un de ses jeunes beaux-frères qui tentait de le calmer.

Revenu à Corbeil, il apprit que sa femme avait une liaison. Hier soir, il reprenait le train pour la capitale et, sitôt arrivé, allait se poster aux alentours de la maison de ses beaux-parents.

Vers huit heures, Mme Muller sortit et alla rejoindre un homme, en compagnie duquel elle gagna le faubourg Saint-Martin.

D'un bond, le débardeur rejoignit le couple. En l'apercevant, l'homme s'enfuit.

Muller adjura sa femme de le suivre immédiatement. Elle refusa. C'est alors que, voyant rouge, le mari trompé sortit de sa poche un pistolet et, à cinq reprises, tira sur sa femme. Il tomba ensuite de se suicider, mais l'arme s'était enrayée.

Trois passants, MM. Guignin, Fenot et Meslis, réussirent à le maîtriser et le remirent aux mains des agents.

Quant à Mme Muller, qui avait été atteinte à la poitrine, aux reins et à la jambe gauche, elle fut transportée à Lariboisière. Son état est grave.

Le mari meurtrier a été envoyé au dépôt.

LES JEUX OLYMPIQUES
AUJOURD'HUI

Escrime. Vélodrome d'hiver : 4 heures, finale du tournoi individuel féminin de fleuret ; à 14 heures, finale de l'individuel masculin ; à 16 heures, soirée de gala, individuel fleuret (dames et messieurs).

Polo. — A 17 heures, à Garches, au Saint-Cloud-Country Club, match Argentine contre Espagne.

(A la quatrième page, les résultats des épreuves d'hier.)

Hier, dernière séance
d'entraînement de l'équipe
athlétique française
au Stade Pershing

C'est fini. Si nos athlètes ne sont pas « fin » prêts, ils n'ont plus, pour se parfaire, que les heures matinales des jours d'épreuve. Hier, c'était leur dernier jour d'entraînement au stade Pershing ; et la pluie n'a guère cessé de l'après-midi.

Courir par ce temps, avec le risque de refroidissement brusque que l'on encourt, ce serait aussi imprudent pour les muscles des athlètes que de verser de l'eau froide sur un verre chaud.

Ils n'ont donc pas couru, ou presque. Le capitaine Bérenger, venu du Maroc tout exprès pour les Jeux, s'est amusé à lancer le disque et il a réalisé 44 mètres. Quand il a commencé son entraînement, il ne dépassait guère 37, sauf exceptions.

Les lanceurs du marteau, l'ex-recordman Saint-Pé et le formidable Zaidin rivalisaient de force sur un terrain proche du stade.

Au milieu de la pelouse, les noirs Togo, Tati et Samba Girs s'exerçaient à lancer le javelot sous la direction de leur moniteur et de leur coéquipier, le sergent Degland.

Bernard essayait avec héroïsme de battre le record du 110 mètres haies. L'adjudant Gajan, entraîneur du Stade français, enseignait à un athlète récemment arrivé de province la technique du saut.

Il y a des gens formidables comme moyens physiques, dans nos provinces, disait-il. Mais ils ne savent pas se servir de leur force.

Un séjour à Joinville leur ferait du bien.

Il n'y a pas d'équipe athlétique civile et d'équipe militaire. Il y a une équipe française, dans laquelle ont fusionné les deux éléments. Si, tout de même, la France a quelques chances de s'inscrire dans les finales, ce sera, dans la plupart des cas, à l'élément militaire de son équipe qu'elle le devra.

Militaire, Rigoulot qui battait il y a quelques jours deux records du monde en poids et haltères ; militaire aussi Mourlon qui a réussi le 200 mètres en 20" 3/5 ; militaire encore le cycliste Michard qui a remporté dimanche le Grand Prix cycliste amateurs dans une forme telle qu'aucun professionnel ne l'aurait probablement battu.

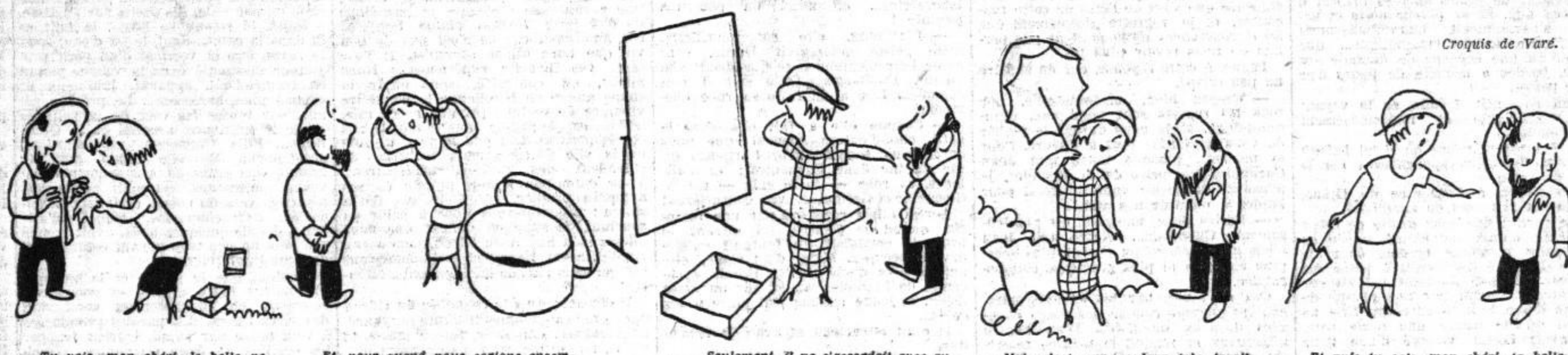
Je croyais, dis-je, que les athlètes, en arrivant au régiment, perdaient aussitôt de leurs qualités.

— A Joinville, ils en gagneraient plutôt, répond le capitaine Beaupuis, qui a dirigé l'entraînement de l'équipe olympique militaire.

— Comment faites-vous donc ?

— Oh ! c'est très simple. D'abord, nous apprenons aux hommes leur métier. Il y a une technique de la course, du saut, de la natation ; nous la leur enseignons. Nous leur donnons encore des conseils d'ordre général. Le matin, pendant les cinq mois d'entraînement spécial qu'ils ont subi, ils ont eu une séance d'éducation physique ; une de petits jeux (croquet, tonneau et boules), destinée à ne pas les laisser inoccupés et, pour commencer, une heure de footing en chandail, tête nue, de manière à obtenir une oxygénation aussi bonne que possible. Ensuite, déjeuner : viandes grillées, légumes verts,

LA FÊTE DE MONSIEUR



— Tu vois, mon chéri, la belle pochette que je t'ai achetée pour ta fête...

Et, pour quand nous serions ensemble, j'ai choisi cet amour de petit bim assorti...

Seulement, il ne s'accroît avec aucune de mes robes, alors j'ai dû prendre aussi ce petit bout de costume...

Mais c'est une couleur très fragile, alors j'ai fait l'achat d'une ombrelle pour la garantir du soleil...

Et puis tu sais, mon chéri, la belle pochette... je l'ai payée avec mon argent personnel...

NOS ÉCHOS

POUR ET CONTRE

On a découvert, à la Bourdelle-Beaulieu, commune de Vic-Fézensac, des reliques de table remontant à l'époque néolithique, soit à plus de six mille ans. Ces reliques de table sont d'une nature toute particulière. Ce sont des crânes d'enfants, des os d'hommes mûrs et, aussi, de tendres os de jeunes demoiselles. Or, tous ces ossements humains portent de nombreuses marques qui, à n'en pas douter, ont été faites par des dents également humaines. Il semble ainsi établi qu'à l'époque néolithique, et à Vic-Fézensac, nos vieux ancêtres suivaient les os de leurs contemporains comme des os de poulets et se régalaient de chair fraîche. Pour tout dire, si l'on se rapporte à ces troublantes apparences, nos chers ancêtres étaient tout bonnement anthropophages...

Une telle abomination est-elle, en vérité, possible? Non, non, s'écrient déjà des âmes sensibles, qui ont le sentiment de la famille si développée qu'elles ne peuvent souffrir l'idée, la seule idée, qu'un de leurs ancêtres, il y a soixante siècles, se soit couramment nourri de châtreaubriants de mes-sieurs gras et de côtes premières de jeunes demoiselles.

La susceptibilité de ces ombrageux descendants est, certes, infiniment respectable, mais les ossements de la Bourdelle-Beaulieu n'en demeurent pas moins fort inquiétants pour notre amour-propre. Ils nous obligent, en toute loyauté, à reconnaître qu'il est possible, oui, qu'il est bien possible, que nos ancêtres aient été anthropophages.

Je dois avouer, pour ma part, que cette idée ne me cause ni honte ni étonnement. Etant donné ce que l'humanité est encore — en 1924 — il faut admettre qu'il y a six mille ans elle avait bien le droit d'être anthropophage. C'était, en ce temps-là, évidemment, une époque primitive. Il n'y avait ni poètes élégiaques, ni tribuns humanitaires, ni parlements, ni académies — à part celles des gens qu'on mangeait. Privés ainsi de toute espèce de civilisation, et du téléphone, et des excellentes recettes de Mme Millet-Robinet, pourquoi nos ancêtres, qui avaient sans doute fort appétit, se seraient-ils abstenus de se dévorer entre eux? Pour délicatesse? C'est vraiment beaucoup leur demander! Six mille ans après eux, nous, les civilisés, nous avons encore des guerres, des luttes sauvages. Et des crimes passionnels. Nous ne nous mangeons pas, c'est entendu, mais nous nous tuons entre nous; et c'est encore plus bête.

Et puis, est-il bien démontré que nous ne sommes pas anthropophages, que nous ne pouvons plus, étant des blancs, être anthropophages? Je ne sais pas. Si l'on déportait mille messieurs et dames très parisiens, très civilisés, dans une île déserte, dans une île absolument déserte et où il n'y aurait absolument rien à manger, je ne sais pas trop ce qui pourrait arriver au bout de quelques jours de famine. Non, en vérité, je ne sais pas si les ossements ne seraient pas tragiquement exposés à subir, sur le gril ou dans le pot-au-feu, un martyre définitif et alimentaire... — MAURICE PRAX.

Le Deauville Express sera mis normalement en marche samedi, à 15 h 20, en plus de deux autres trains excellents et directs. Le Casino, le Normandy et le Royal Hotel, le Palace de Trouville sont des lieux d'attraction à recommander pour des week-end très agréables et pour passer le pont du 14 juillet. Renseignements et location, 73, rue d'Anjou, Gutenberg 00-02 et 03.

Les obsèques de M. Robert de Jouvenel La levée du corps de M. Robert de Jouvenel, rédacteur en chef de l'œuvre, a été effectuée, hier matin, à onze heures, au domicile du défunt, 46, rue Chardon-Lagache. Le deuil était conduit par M. Henry de Jouvenel, sénateur, ancien ministre, son frère, et Mme de Jouvenel, sa mère.

M. Edouard Herriot, président du Conseil, y assistait, ainsi que MM. François Albert, ministre de l'Instruction publique; Dalbiez, ministre des Régions libérées; de Monzie, ministre secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique; Bénézet, haut commissaire à l'Education physique.

Dans l'assistance, très nombreuse, qui groupait des personnalités du monde littéraire, artistique, politique, du théâtre et du journalisme, on remarquait encore: MM. Louis Barthe, président de la C. D. R., et Henri Robert, de l'Académie française; Léon Bérard et Paul Strauss, anciens ministres; Louis Dausset, Georges Cocteau, Armand Naudin, préfet de police, etc.

Le cercueil a été conduit à la gare d'Orléans, d'où il a été immédiatement dirigé sur Vercy (Corrèze), où aura lieu, demain samedi, l'inhumation.

LE BON SAVON MALACINE VAUT LES 25 50 QU'IL CÔUTE

On a respecté du silence et de l'art. Mais les chuchotements recommencent, sous un rire sans, ironique et strident. Cette fois, ce fut un murmure général, après lequel le silence se rétablit durant quelques secondes. Déjà, l'ombre éternelle du grand édifice, le fantôme mélancolique et tendre de la belle sultane Aïcha la Favorite lui succédait, spectre harmonieux, incarné par la Scandinave, sveltes sous ses voiles transparents dans la lumière lausque, quand le dialogue se poursuivait. Sur un ton presque irrité, la voix de Diane et celle, presque violente, de Marc de Flanqueroy, s'élevaient tour à tour.

A n'en pas douter, le clubman faisait une scène de jalousie à la belle marâtre. Jean Carnoules se glissa jusqu'au groupe d'où s'élevait cette conversation incohérente. Chonchon préférait à la Sérénade triste, dont le violon de René Royal devait traduire le lamento lyrique, quand le peintre parvint près de sa maitresse et se pencha vers elle.

Je vous en prie, Diane, dit-il, le plus bas qu'il put.

Vous m'ennuiez! Jeta la belle fille entre lui et bas.

Mais je vous demande, cependant, d'observer que, dans ce tableau, le peintre, l'artiste, pour mes hèles, si vous ne le faites pas pour moi!

Ceci est vraiment d'une coquetterie et d'une galanterie achevées, proféra la voix, avec un accent de colère contenue, de Marc de Flanqueroy.

Monsieur, grondait Jean Carnoules, en se redressant, mes responsabilités et mes devoirs de maître de maison ne me permettent pas de tolérer ceci. Je dois faire respecter les artistes qui nous offrent ce soir le meilleur de leur talent, et je regrette d'avoir à vous le rappeler.

(A suivre). PAUL LAGARDÈRE.

LE PROJET D'AMNISTIE

TOUS LES CHEMINOTS RÉVOQUÉS SERONT RÉINTÉGRÉS

Poursuivant l'examen du projet de loi sur l'amnistie, la commission de législation civile et criminelle a décidé, à la majorité, de comprendre dans l'amnistie : les faits de forfaiture (M. Malvy), de correspondance avec l'ennemi (M. Chailau), les faits de violation de domicile ou de détournement de marchandises, de violence et voies de fait envers les agents de l'autorité, de coups et blessures par imprudence, de faux commis dans les passeports, permis de chasse, feuilles de route, les délits par effraction n'ayant donné lieu à qu'à l'application de peines correctionnelles par des militaires ayant appartenu pendant au moins trois mois aux unités combattantes ou cités à l'ordre du jour des armées (à la condition qu'il s'agisse de délits qualifiés primaires).

En outre, la commission a décidé que pour les fonctionnaires, l'amnistie entraînerait la réintégration intégrale et que les fonctionnaires, agents et anciens réintégrés seront réplacés, tant en ce qui concerne l'avancement que les droits à la retraite, dans la situation où ils se trouveraient s'ils étaient restés en activité.

Cette décision a été prise après l'audition de M. Peytral, ministre des Travaux publics, et de M. René Renoult, garde des Sceaux.

Les ministres ayant fait observer qu'il n'était pas nécessaire d'insérer dans le texte du projet une disposition tendant à obtenir la réintégration des cheminots révoqués, la commission a néanmoins décidé d'incorporer cette disposition dans la loi.

A noter que M. Peytral a indiqué que, pour la compagnie des chemins de fer de l'Etat, la réintégration des cheminots révoqués allait commencer immédiatement et que, pour les autres compagnies, des conférences seraient au plus tôt organisées à la présidence du Conseil avec les directeurs.

Il reste à examiner, dans le projet d'amnistie, toutes les dispositions proprement militaires, auxquelles la commission consacrera sa séance d'aujourd'hui.

L'AFFAIRE DU "BONNET ROUGE"

MARION, COMME GOLDSKY

DEMANDE LA REVISION DE SON PROCÈS

La chambre des mises en accusation va désigner un conseiller rapporteur.

En exécution des ordres du garde des Sceaux, M. Scherdlin, procureur général, a désigné M. Pailhé, l'un de ses substituts, pour rédiger la requête demandant à la chambre des mises en accusation de se livrer à une enquête sur la demande en révision de Jean Goldsky, condamné à huit ans de travaux forcés et cinq ans d'interdiction de séjour dans l'affaire du Bonnet Rouge.

A cette demande, appuyée d'un mémoire de M. Pierre L'wiel, vident d'origine, joint une autre demande, et un autre mémoire, rédigés par un autre condamné du procès du Bonnet Rouge, Marion, et par son défenseur, M. Gauchicq.

Les nombreux dossiers du procès de mai 1918 ont été extraits des services du greffe criminel de la cour d'appel par le greffier-chef, M. Pignon, et remis à M. Cambard, premier de la chambre des mises en accusation, pour être tenus à la disposition du conseiller rapporteur que cette chambre de la cour va désigner vraisemblablement dans son audience d'aujourd'hui.

On peut prévoir que l'étude de ces pièces demandera plusieurs semaines, sinon plusieurs mois, et qu'une requête aux fins de mise en liberté provisoire des deux condamnés sera présentée par leurs défenseurs.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Gauche démocratique du Sénat. — Au groupe de la gauche démocratique du Sénat, M. Biévenin-Martin, son président, a donné connaissance des lettres de démission de huit membres des bureaux, MM. Deloncle, Naudin, Fernand Faure, Calmes, Duplantier et Vilar, qui ont adhéré au nouveau groupe sénatorial de l'Union démocratique et radicale.

La défense paysanne. — Le groupe de la défense paysanne a nommé son bureau. M. Copus, président du groupe de l'ancienne législature, a été élu président.

Commission des colonies. — La commission des colonies de la Chambre, qui avait élu M. Diagne comme président, le 14 juillet, a élu M. Diagne comme président.

La défense viticole. — Le groupe viticole, qui compte 205 adhérents, a nommé des commissions chargées d'étudier les problèmes suivants : protection douanière ; expropriation ; appellation d'origine ; application de la loi sur les chambres d'agriculture ; révision des tarifs de transports ; etc.

Or, à l'instant même où il lui balaie la main, Chonchon apparaît sur le seuil du salon.

Il semblait, à l'encontre de Diane, qu'il eût fait un saut à l'aveugle.

Elle portait une robe droite, crêpe de Chine, d'un blanc bleuâtre, semée de minuscules paillettes brodées, dont le chaste décolleté découvrait à peine ses épaules... Un seul diamant brillait sur sa poitrine, retenue par une chaîne de platine d'une ténacité extrême, elle portait une baguette, une seule rose qui avait l'éclat velouté d'une fleur rare.

Mais, cette simplicité voulue laissait

LA CHAMBRE VALIDE

LES ÉLECTIONS DU NORD ET DES BASSES-PYRÉNÉES

Dans sa séance d'hier, la Chambre a validé les élections du Nord et des Basses-Pyrénées.

La validation des élections du Nord a été combattue par M. Baroux, député communiste de la Seine, qui a fait état, à l'appui de son intervention, de la distribution aux électeurs du Nord de listes panachées dans le but de faire battre M. Inghels ; il a réclamé le renvoi des vingt-quatre élus devant le corps électoral.

Cette thèse a été combattue par M. Lebais, député socialiste S.F.I.O. du Nord, qui a reproché aux communistes leur attitude pendant la période électorale à l'égard de ses amis. Ses explications se sont développées dans les clameurs ininterrompues de l'extrême-gauche et socialistes et communistes échangeant de vives apostrophes.

Le rapporteur, M. Coty, a conclu à la validation de l'élection, ne trouvant dans les faits invoqués aucun caractère illégal. Ces faits qu'il reproche lui paraissent pas avoir trompé l'électeur. Vivement applaudi sur tous les bancs, il a insisté pour qu'on écarte toute politique de ce débat et pour qu'on tienne pour valable la décision des électeurs du Nord.

La Chambre s'est ralliée à ces conclusions en écartant, dans un scrutin à la tribune, la demande d'annulation des opérations électorales par 276 voix contre 19.

Les crédits pour les nouveaux ministères

La commission des finances de la Chambre a adopté un projet de loi portant ouverture de crédits, par suite de modifications apportées à la composition des ministères par le gouvernement actuel.

UNE DEMANDE DE L'ÉTHIOPIE POUR OBTENIR UN PORT SUR LA CÔTE DES SOMALIS

La Chambre a été saisie, hier, d'une demande d'interpellation de M. Outrey relative à une intervention du gouvernement éthiopien pour obtenir la concession de terrains pour l'aménagement d'un port sur la côte des Somalis.

Le ministre des Colonies, M. Daladier, a déclaré que le gouvernement n'abandonnera pas les intérêts français sur la côte des Somalis et il a assuré la Chambre qu'aucune convention ne sera valable tant qu'elle n'aura pas reçu l'approbation du Parlement.

A la demande du ministre et de M. Franklin-Bouillon, président de la commission des affaires étrangères, la fixation de la date de discussion a été renvoyée jusqu'après l'audition de M. Daladier par les commissions des colonies et des affaires étrangères.

LE RELÈVEMENT DE NOS RUINES PAR NOS AMIS AMÉRICAINS

Le château de Biérancourt, restauré d'après les plans originaux, va être prochainement remis à la municipalité.

Le comité américain pour les régions dévastées de la France, qui, durant sept années, avait établi son centre d'activité au château de Biérancourt, dans l'Aisne, remettra, le dimanche 20 juillet, à la municipalité de Biérancourt, la propriété de ce château restauré d'après les plans originaux.

Cette cérémonie marquera la fin de l'œuvre du comité américain dans le département de l'Aisne. Elle aura un caractère de fête cordialement intime. M. Myron T. Herriek la présidera, non en sa qualité officielle d'ambassadeur des États-Unis, mais comme président du comité américain. Le marquis de Lubersac, sénateur de l'Aisne, et M. André Tardieu, président d'honneur du comité américain, prendront également la parole.

Les invités du comité américain seront conduits en autocars de Paris à Biérancourt. Le déjeuner sera servi en route, à l'hôtel du Rond-Royal, à Compiègne. La cérémonie à Biérancourt aura lieu à quinze heures.

M. VICTOR PEYTRAL INAUGURE L'EXPOSITION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Peytral, ministre des Travaux publics, a inauguré, hier matin, l'exposition nationale des travaux publics, ouverte, 8, rue Jean-Goujon, à la « Maison des Centraux ».

Reçu par M. Brindeau, sénateur, président de l'Association française pour le développement des travaux publics, et Jean Hersant, président de la « Maison des Centraux », M. Peytral a longuement visité l'exposition où se trouvent rassemblées nombre de maquettes présentées par de grandes firmes françaises. L'une de ces maquettes est celle du futur port de pêche de Lorient. Elle ne mesure pas moins de huit mètres de long et se déplace sur une roue à plus extrême minute, demeure remarquable.

toute leur valeur à sa beauté blonde, à l'éclatant diadème d'or nué de sa chevelure, à ses bras nus, Diane, l'artiste, brusquement le jeune homme et rejoint Jean. Elle lui prit le bras. Elle eut pour lui le plus beau, le plus enivrant de ses sourires.

— Comment pourrais-je faire autrement? répliqua le peintre avec une nuance de raillerie fine. N'êtes-vous pas Diane, n'êtes-vous pas Diane? Je vous dois tous mes devoirs, ma chère Diane!

— Tu devras bien, tout de même, quelques attentions à Mlle Chonchon? Elle est ton invitée, elle aussi.

Pardonne! dit Jean, elle est ma collaboratrice, et aussi un peu ma parente!

D'ailleurs, elle est gentille, cette petite, poursuivait Diane, sans avoir l'air d'entendre ce que disait son ami. Dommage qu'elle soit si mal fagotée... Elle a dû faire sa robe elle-même.

Comme elle a fait elle-même le petit chef-d'œuvre musical que nous entendrons tout à l'heure! riposta du tac au tac Jean Carnoules; et d'ailleurs, sa robe — je le sais — est de Germaine de Germaine, vos corevrières!

Diane était redoublée par votre note? quand le peintre, lui offrant le bras, la conduisit au fauteuil qu'elle devait occuper. Mais, d'un signe, elle appela près d'elle Sidia Borelli et le comte de Flanqueroy. Et sur un geste d'elle, le jeune homme prit place à ses côtés.

Il était silencieux et avait le regard dur.

M. POINCARÉ INTERVIENDRA DANS LE PROCHAIN DÉBAT SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Le groupe de l'Union républicaine du Sénat s'est réuni hier, sous la présidence de M. Henry Chéron. Les membres du groupe se sont entretenus des interpellations qui doivent être discutées le 8 juillet, ils ont émis d'avis, pour ne pas mêler les questions, de faire porter uniquement le débat sur la politique extérieure.

M. Poincaré interviendra dans la discussion.

La question de l'Alsace-Lorraine

Il a été ensuite décidé que certains membres du groupe provoqueraient de la part du gouvernement des déclarations sur ses intentions en ce qui concerne l'application de notre législation intérieure en Alsace et en Lorraine.

Si ces déclarations sont satisfaisantes et si le gouvernement s'engage à soumettre ses décisions à l'approbation législative, les membres du groupe n'insisteraient pas pour que la question soit discutée avant la fin de la session.

M. Lazare Weiller, sénateur du Bas-Rhin a fait connaître à ses collègues qu'il avait eu une entrevue avec le président du Conseil et que celui-ci lui avait déclaré qu'aucune décision ne serait prise sans que le Parlement ait été préalablement consulté et que, en ce qui concerne l'ambassade au Vatican, la question ne viendrait en discussion qu'au moment où les Chambres seraient appelées à se prononcer sur la demande de crédits nécessaires, c'est-à-dire en décembre prochain.

Ce sont là, d'ailleurs, des indications que le Petit Parisien avait données dès hier.

La réforme électorale

Le groupe a délibéré, enfin, sur les propositions de réforme électorale.

Considérant que la législation en vigueur n'a pas réalisé la représentation proportionnelle, le groupe s'est montré favorable au rétablissement du scrutin uninominal, sous réserve des modalités d'application en ce qui concerne certaines circonscriptions.

L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AU SCRUTIN UNINOMINAL ?

TOUS LES SIX ANS ?

Le Sénat, réuni dans ses bureaux avant la séance, a nommé une commission de vingt-sept membres pour l'examen de la proposition de loi adoptée par la Chambre, tendant à instituer pour les députés le mandat de six ans avec renouvellement par tiers tous les deux ans et de la proposition de loi de MM. Louis Soulié, Drivet et Roustan, ayant pour objet de rétablir le scrutin uninominal pour l'élection des députés.

Ont été désignés : MM. Penancier, Sarraut, Vieu, Machel, Muraud, Debière, Jeanneney, Aubert, Héry, Emery, Mahieu, Léon Perrier, Victor Bérard, Donon, Gaudaire, Fernand Faure, Drivet, Louis Soulié, Cuminal, Laurent Thierry, Goy, Roche, Perreau et Lanciaux.

La commission, tout en se montrant favorable au mandat de six ans, est hostile au renouvellement par tiers tous les deux ans; quant à la proposition de M. Soulié, elle lui a donné sa pleine et entière adhésion.

AU SÉNAT

Le Sénat, dans sa séance d'hier, a adopté, après des projets d'intérêt purement local, d'autres projets appliquant la législation française dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Il a voté ensuite, après des observations de MM. Chapais, Paul Strauss, Lascas, Henry Chéron, Dumont, Schrameck et Tissier, une proposition de loi modifiant la loi sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes.

Cette proposition augmente l'allocation précédemment accordée, mais fait peser sur les communes une charge de 60 millions et il faut, dit-on, demander à nos différents orateurs les ressources supplémentaires pour faire face à cette dépense nouvelle.

À défaut de la séance, M. Fernand Merle avait déposé une demande d'interpellation sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour favoriser le relèvement démographique et économique de la France et assurer le maintien de la paix. La date de cette interpellation sera fixée ultérieurement, d'accord avec le président du Conseil.

Séance mardi prochain, à 2 h. 30, pour la discussion du projet de loi sur la réglementation des meubles et des diverses interpellations sur la politique extérieure et intérieure du gouvernement.

La séance est levée.

LE BON SAVON MALACINE VAUT LES 25 50 QU'IL CÔUTE

On fit un succès éclatant aux autres, quand elle prit fin. Et tour à tour Camille, Victor Touzet, le baryton le plus délicieux de notre temps, les Jolly sisters, Rose de Paris, Jean-Marie Poisson débattirent sur l'étroite scène.

Un court entracte permit à la Quintette Roy de prendre sa place, cependant que Chonchon s'assoyait au piano. Diane de Severy avait appelé autour d'elle, en reprenant sa place, quelques-unes de ses belles amies, une demi-douzaine de ses soupriantes. Elle avait, à la grande et secrète irritation de Marc de Flanqueroy, promu ses sourires et ses regards les plus éblouissants à Jean Carnoules. Elle s'était attachée, avec lui, de façon très provocante, l'obligeant à boire dans la même coupe de champagne où elle avait elle-même trempé ses lèvres.

Mais, un syndicat des marchands de meubles, 30, h. 30, 330, rue Saint-Martin. Réunions : Anciens des 34 et 254 R. L. et 13.

A MONTREUIL, UN SIDECAR HEURTE UNE AUTO

DEUX MORTS ET DEUX BLESSÉS

Un tragique accident, dû sans aucun doute à l'imprudence d'un conducteur de sidecar, s'est produit, ce matin, à Montreuil-sous-Bois, au croisement des rues de Paris et d'Arènes-Chéreau.

Un sidecar chargé, ou plutôt surchargé de quatre voyageurs, est allé, en pleine vitesse, heurter l'automobile qui conduisait M. Albert Muller, chirurgien-dentiste, demeurant à Montreuil, 24, boulevard de Chanzay.

Le sidecar, aux dires des témoins, fit un véritable « saut » au-dessus de l'auto et rebondit redout en miettes, cependant que ses occupants étaient projetés à plusieurs mètres sur la chaussée.

Quand on s'occupa de les dégager, deux de ceux-ci étaient dans un tel état qu'ils ne tardèrent pas à rendre le dernier soupir. C'étaient M. Fernand Lambert, industriel, trente ans, 85, rue Michelet, à Montreuil, et Mlle Eugénie Grenouillon, jeune fille de vingt-trois ans, employée dans une pâtisserie, 39, boulevard de Strasbourg, à Paris.

Projetée sur le sol à cinq mètres de l'endroit où s'était produit le collision, la malheureuse avait eu le crâne littéralement broyé. Elle occupait, en compagnie de Mme Hélène Lambert, d'un an son aînée, le baquet du sidecar. Celle dernière, qui portait des plaies à la tête et des contusions au cou, fut transportée à l'hôpital Saint-Antoine. Son état est grave ainsi que celui de M. Emile Lebréton, employé de commerce de trente et un ans, 81, rue François Ier, qui, conduisant la voiture de M. Lambert, fut sérieusement blessé dans la région lombaire et se plaint de douleurs internes.

L'enquête poursuivie par M. Lignère, commissaire de police, a établi que le sidecar, appartenant au groupe de la partie joyeuse, roulait à une allure excessive. Le léger véhicule, à peine éclairé par un simple lampin, n'a pu être aperçu à temps par M. Muller, qui, lui, ne roulait qu'à une allure modérée.

Un cyclocar à la Ferté-sous-Jouarre culbute sur un tas de pierres

DEUX VICTIMES

Un cyclocar dont les occupants venaient de Pantin allaient pêcher à la ligne à Châtea-Thierry dévalait une petite côte, entre la Ferté-sous-Jouarre et Châtea-Thierry, quand, par suite du mauvais état de la route, la voiturette, qui arrivait à hauteur de la ferme de Bordette, commune de Sainte-Aulde, fit une embardée, prit un virage à terre et culbuta sur un tas de pierres.

Le conducteur du cyclocar, M. Barthélemy, mécanicien, demeurant rue Béranget, à Pantin, roula évanoui sur le sol. Il était grièvement blessé au visage et au bras.

Près de lui gisait sa femme, âgée de vingt-six ans, qui avait été tuée sur le coup.

Leur enfant, également projeté sur la route, put se relever n'ayant que de légères égratignures sans gravité. Il s'assit à côté de ses parents et pleura à chaudes larmes.

Les victimes de cet accident furent secourues par MM. Moreau, du Pré-Saint-Jacques, et M. Gaudier, de la Ferté-sous-Jouarre. Les blessures de M. Barthélemy sont graves, mais on espère que le médecin en réchappera.

En évitant un chien une auto capote

A Béton-Bazoches, comme M. Lucien Petit, fondé de pouvoir du Crédit commercial de France à Paris, domicilié à Chelles, revenait en automobile de Courdaon, en compagnie de sa jeune épouse, née Marie R..., les occupants d'une auto, qui passait au hameau de Groue, il voulut éviter un chien et donna un violent coup de volant. Par suite de cette manœuvre, les pneus d'arrière éclatèrent et la voiture se renversa. Les deux voyageurs, projetés sur la chaussée et assés violemment contusionnés, reçurent les premiers soins du docteur Chevrolle.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE DÉCERNE DES PRIX LITTÉRAIRES ET REÇOIT DIVERS LEGS

L'Académie française, au cours de sa séance d'hier, a accepté un legs veuve Dumoulin de 722.000 francs, devant s'acquitter de 250.000 francs, moitié pour secours de 100.000 francs, moitié pour secours de 150.000 francs, pour personnes ou œuvres aidant au relèvement moral des enfants et à la protection de l'enfance, et pour orphelins méritants, autant que possible orphelins de guerre.

L'Académie a décerné le prix Troie de 10.000 francs à M. de la Fontaine, et le prix Hervieu de 2.500 francs à M. J. Copeau pour la Maison natale ; puis un prix de 3.000 francs à M. Brovaco, deux de 2.000 francs chacun à MM. Vimeuil et Lemerle, deux de 1.500 francs chacun à MM. Philodèle et Cazman, et un grand nombre d'auteurs pour ouvrages littéraires de 200 à 1.000 francs.

On fit un succès éclatant aux autres, quand elle prit fin. Et tour à tour Camille, Victor Touzet, le baryton le plus délicieux de notre temps, les Jolly sisters, Rose de Paris, Jean-Marie Poisson débattirent sur l'étroite scène.

Un court entracte permit à la Quintette Roy de prendre sa place, cependant que Chonchon s'assoyait au piano. Diane de Severy avait appelé autour d'elle, en reprenant sa place, quelques-unes de ses belles amies, une demi-douzaine de ses soupriantes. Elle avait, à la grande et secrète irritation de Marc de Flanqueroy, promu ses sourires et ses regards les plus éblouissants à Jean Carnoules. Elle s'était attachée, avec lui, de façon très provocante, l'obligeant à boire dans la même coupe de champagne où elle avait elle-même trempé ses lèvres.

Mais, un syndicat des marchands de meubles, 30, h. 30, 330, rue Saint-Martin. Réunions : Anciens des 34 et 254 R. L. et 13.

Enfin, le rideau se leva... la nuit se fit dans la salle... Seul, le jet d'eau, sous le rayon fixe et vertical d'un petit projecteur dissimulé dans la vasque peinte en trompe-l'œil, apparut, lumineux, comme un phare, au-dessus du théâtre.

Le préluce gémait, par toutes les voix de la solitude et de la nuit, aux accords de la Quintette... Puis Chonchon, en sourdine, accompagnait Marcelle Robin, dont la grande voix tragique, aux sonorités grandioses, s'élevait, au-dessus de la foule, comme le vers du poète écrit par Archimède Batrachopoulos, lequel, d'ailleurs, depuis quelques mois, avait troqué son nom un peu trop voyant contre celui de Jean-Paul Barras.

Fendant que le poème et la musique alternaient, les voix graves et pompeuses cadences, un chuchotement persistant, des rires légers, des paroles prononcées à voix basse par Diane vinrent frapper les oreilles de Jean Carnoules... Quelques « chut ! » discrets rappelaient les perturbateurs du recueillement général.

LE BON SAVON MALACINE VAUT LES 25 50 QU'IL CÔUTE

LE BON SAVON MALACINE VAUT LES 25 50 QU'IL CÔUTE

On a respecté du silence et de l'art. Mais les chuchotements recommencent, sous un rire sans, ironique et strident. Cette fois, ce fut un murmure général, après lequel le silence se rétablit durant quelques secondes. Déjà, l'ombre éternelle du grand édifice, le fantôme mélancolique et tendre de la belle sultane Aïcha la Favorite lui succédait, spectre harmonieux, incarné par la Scandinave, sveltes sous ses voiles transparents dans la lumière lausque, quand le dialogue se poursuivait. Sur un ton presque irrité, la voix de Diane et celle, presque violente, de Marc de Flanqueroy, s'élevaient tour à tour.

A n'en pas douter, le clubman faisait une scène de jalousie à la belle marâtre. Jean Carnoules se glissa jusqu'au groupe d'où s'élevait cette conversation incohérente. Chonchon préférait à la Sérénade triste, dont le violon de René Royal devait traduire le lamento lyrique, quand le peintre parvint près de sa maitresse et se pencha vers elle.

Je vous en prie, Diane, dit-il, le plus bas qu'il put.

Vous m'ennuiez! Jeta la belle fille entre lui et bas.

Mais je vous demande, cependant, d'observer que, dans ce tableau, le peintre, l'artiste, pour mes hèles, si vous ne le faites pas pour moi!

Ceci est vraiment d'une coquetterie et d'une galanterie achevées, proféra la voix, avec un accent de colère contenue, de Marc de Flanqueroy.

Monsieur, grondait Jean Carnoules, en se redressant, mes responsabilités et mes devoirs de maître de maison ne me permettent pas de tolérer ceci. Je dois faire respecter les artistes qui nous offrent ce soir le meilleur de leur talent, et je regrette d'avoir à vous le rappeler.

(A suivre).

CONCERTS PUBLICS · Ce soir, à 21 heures.

entre Paris, Bordeaux,
Biarritz, Hendaye.

[illegible]

tu. Mais je n'en dirais pas
qu'il se trouvait là.
— Une vieille ?
— Une avec le menuisier
que je venais lui faire
faire des chaises. Arrivé
là, sèche comme un écha-
me dévissager et à tourner
Eulalie, tu la connais,
une d'une soixantaine d'années
aux cheveux blancs ?
— Elle s'était placée derrière
sans cesse les yeux dans
les miroirs, cette vieille vicieusement
la gorge au moyennant
que Mouton me saime
ficeleit.
— La cave ! a dit la vieille,
sous son bras, sans m'arrê-
ter comme un cheval, est
à emporter et jetée dans
paquet de chiffons. Quel-
quand, il est redescendu et a
dit, cette femme, ces gens-
compris que s'étaient pen-
chés, l'ai attendu patiemment
votre arrivée. Ah ! j'ai et
dillantes dans ma carrière
— Faut voir. Foutrois et
à leur tour.
— Eulalie Bonnard n'aurait
pu pénétrer dans la boutique
une vieille femme. Ils
étaient au beau milieu de
avait offert de les accom-
pagnier.
— Je devais aller, mais au
moment dans une petite-salle
il y avait un beau couple de
sensitive, Larchot avait été

JEAN FADEL.

